

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 201 Aide et protection de la jeunesse			
Ancien Code	SOAS2B01	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/L/M/C/L/C/L/M/C/L/C/ EAS2010 + CEAH2010		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Olivier BAISE (baiseo@helha.be) HELHa Campus Montignies Brenda CONDÉ (condeb@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Brenda CONDÉ (condeb@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Delphine LEBEAU (lebeaud@helha.be) Pascale DELVAUX (delvauxp@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise l'acquisition de connaissances théoriques et législatives utiles à l'exercice de la profession d'assistant social au sein de deux champs spécifiques d'intervention que sont le secteur de la justice pénale(maison de justice, prisons, etc.) et le secteur de l'aide à la jeunesse (SAJ, SPJ, etc.).

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités.

FS2 Construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.4 Adopter le langage professionnel du secteur

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les

- stratégies
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Identifier les sources juridiques de référence en utilisant adéquatement la législation relative à la matière enseignée.
- II. Connaître et comprendre les principaux éléments des dispositifs légaux et institutionnels.
- III. Exploiter la législation à partir de situations rencontrées.
- IV. Développer une réflexion critique sur les politiques menées dans chacun des secteurs et les enjeux s'y rapportant.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS2B01A	Aide et protection de la jeunesse	18 h / 2 C
-----------	-----------------------------------	------------

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS2B01A	Aide et protection de la jeunesse	18 h / 2 C
-----------	-----------------------------------	------------

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS2B01X	Aide et protection de la jeunesse	18 h / 2 C
-----------	-----------------------------------	------------

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS2B01A	Aide et protection de la jeunesse	18 h / 2 C
-----------	-----------------------------------	------------

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus

Mons

SOAS2B01A	Aide et protection de la jeunesse	20
-----------	-----------------------------------	----

+ HELHa Campus

Montignies

SOAS2B01A	Aide et protection de la jeunesse	20
-----------	-----------------------------------	----

+ HELHa Campus

Montignies (HD)

SOAS2B01X	Aide et protection de la jeunesse	20
-----------	-----------------------------------	----

+ HELHa Louvain-la-Neuve

SOAS2B01A	Aide et protection de la jeunesse	20
-----------	-----------------------------------	----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 45

Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Aide et protection de la jeunesse			
Ancien Code	7_SOAS2B01A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEAS2011		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Olivier BAISE (baiseo@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise l'acquisition de connaissances théoriques et législatives utiles à l'exercice de la profession d'assistant social au sein du secteur de l'aide à la jeunesse. Le cours vise à connaître et comprendre le cadre légal de la prévention, l'aide et la protection de la jeunesse. Pour cela, il s'agit de décoder son évolution et les enjeux sociétaux liés à cette question.

L'étudiant sera amené à explorer les textes légaux qui régissent les interventions en vue d'aider les enfants, les jeunes, leurs familles et familiers dans un cadre d'aide volontaire et contraignante et plus particulièrement le nouveau décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il propose à l'étudiant de connaître et comprendre le fonctionnement général du dispositif dans lequel l'assistant(e) social(e) est amené(e) à prendre une part active, notamment dans l'élaboration et l'accompagnement des mesures, consenties ou contraintes, à l'égard des mineurs et de leurs parents.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de:

- I. Décrire et expliquer les motifs et principes fondamentaux qui constituent, aujourd'hui, le dispositif légal;
- II. Identifier des différentes instances décisionnelles en matière d'aide et de protection de la jeunesse;
- III. Décrire et expliquer les compétences légales et institutionnelles de ces instances (actions et mesures respectives, procédures spécifiques à leurs fonctions);
- IV. Distinguer les différents services spécialisés, privés et publics, en matière d'aide et de protection de la jeunesse;
- V. Développer une réflexion critique à propos du dispositif d'aide et de protection de la jeunesse et de ses enjeux sociétaux.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours présente quatre volets

- Partie 1 : L'aide et la protection de la jeunesse avant janvier 2019 à travers son histoire et avec un focus sur le Décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse et la Loi du 8 avril 1965 remaniée en 2006
- Partie 2 : Le nouveau Code de la prévention, de l'aide et de la protection de la jeunesse à travers l'exploration détaillée de ses différents "Livres"
- Partie 3 : Les services spécialisés de l'aide à la jeunesse, publics et privés
- Partie 4 : Les autres textes légaux concourant à l'aide et la protection de la jeunesse avec entre autre un point sur le délégué général aux droits de l'enfant, le Décret du 12/5/2004 relatif aux enfants victimes de

Démarches d'apprentissage

- Cours magistral (avec présentation fonctionnelle et analyse des textes légaux).
- Illustrations à partir d'études de cas.
- Rencontre avec des professionnels de terrain.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les informations basiques et essentielles à mémoriser sont signalées au fur et à mesure du cours afin que l'étudiant puisse préparer la partie 1 de l'épreuve d'évaluation (cf. point évaluation)

Les données légales sont travaillées à partir des documents légaux et explicitées. Les allers-retours entre cas pratiques-illustrations et théories (Code, Décrets, lois) se font au cours et permettent ainsi à l'étudiant de préparer la partie 2 de l'épreuve d'évaluation.

Lors du dernier cours, un récapitulatif et une séance de questions-réponses est proposée aux étudiants.

Sources et références

Textes légaux :

- Code du 18 janvier 2018 de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de jeunesse + exposé des motifs, commentaire des articles et amendements adoptés
- Décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse
- Loi du 8 avril 1965 (2006) relative à la protection de la jeunesse, à la prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction et à la réparation du dommage causé par ce fait.
- Décret du 12 mai 2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance.
- Décret du 20 juin 2002 instituant un Délégué général aux Droits de l'Enfant.
- Arrêté général et arrêtés spécifiques (1999) instituant les services privés spécialisés

Articles :

- Fierens J. (2017) "Le Code Madrane: à une encablure de son adoption:" in Journal droit des jeunes, n°370, décembre 2017
- Moreau T. (2016) "Entre le passé et l'avenir: l'avant projet de décret portant le Code de prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse: réflexions sur les enjeux de la réforme et sur ses principes directeurs" in Journal droit des jeunes, n°354, avril 2016
- Ravier I. (2016) "La communautarisation de la protection de la jeunesse: une occasion pour la responsabilisation des mineurs "délinquants"?" in Journal droit des jeunes, n°360, décembre 2016

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus
- Powerpoint
- Nouveau Code du 18 janvier 2018

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'épreuve est écrite et se présente en deux parties :

- Une première partie reprend des questions qui renvoient à une bonne compréhension de la matière. L'objectif est que l'étudiant puise trouver les éléments de réponse au sein des différents textes légaux. Il n'y a pas de question nécessitant une mémorisation.
- Une deuxième partie reprend 2 situations-problème qui renvoient à la mise en application de la législation. Pour cela, l'étudiant peut consulter les documents légaux.

Pour les étudiants en crédit résiduel, l'examen portera sur la matière de l'année en cours, selon les mêmes modalités d'examen.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

-

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).